

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

**19/062/ECSS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Seniors - 2<sup>ème</sup> répartition 2019.**

19-33819-DASA

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions à des associations de notre secteur oeuvrant en faveur des Seniors – 2<sup>ème</sup> répartition 2019.

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations oeuvrant en faveur des Seniors résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2019, d'un montant de 38 100 Euros, est soumise à notre approbation.

Sont annexés à ce rapport, les conventions et les avenants à conclure avec toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur oeuvrant en faveur des Seniors, au titre de l'année 2019 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers 011638 Comité de Gestion et de Coordination du Club Socio Educatif et du 3 <sup>ème</sup> Age d'Eoures M.Q. D'Eoures Place J.B. Auffan 13011 Marseille EX013664	2 000 Euros
Tiers 011577 Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC) Avenue Roger Salzmänn Villa Emma 13012 Marseille EX014368	3 000 Euros
Pour le CS les Lierres EX014412	1 500 Euros
Tiers 011616 Association Musicale Socio-Culturelle AMSC 1, allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille EX013046	1 500 Euros

**ARTICLE 2** Sont approuvés les conventions et les avenants ci-annexés.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et ces avenants.

**ARTICLE 3** Le montant de la dépense, 38 100 Euros (trente-huit mille cent Euros) dont 8000 Euros (huit mille Euros) sur notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2019, nature 6574.1, fonction 61, service 21502, action 13900910.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019